# La communication parlementaire

Introduction et principes généraux

**Publications** 

La presse parlementaire

Visites guidées

Journées portes ouvertes et événements











# La presse parlementaire

- Le rôle démocratique de la presse
- Le processus de la communication presse
- Le rapport ambivalent entre le parlement et la presse
- Objectif: plus d'informations parlementaires dans la presse
- Stratégie de presse / accréditations / services à la presse / le syndic de la presse parlementaire





## Le rôle démocratique de la presse

Le Conseil National de la Communication veille à la liberté de la communication audio-visuelle et écrite dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs. (Art. 284 de la Constitution de la République du Burundi)

La presse informe le citoyen des activités parlementaires

La presse commente les activités fournit contexte, explications et commentaires

En Belgique : cartes de presse délivrées par une association professionnelle reconnue





# Le processus de la communication presse

Source / émetteur = parlement



Message

Récepteur intermédiaire = presse

Article / émission



**Opinion** 

Récepteur final = public / citoyen





# Le rapport ambivalent entre le parlement et la presse

Le Parlement Méfiance La presse





Les médias peuvent faire ou défaire l'homme/la femme politique

La presse réussit à influencer l'ordre du jour politique





Faiblesses de l'émetteur ( = parlement)	Que demande la presse ?
Parlement produit peu d'actualités (décisions prises par le gouvernement)	Nouvelles informations
Procédure parlementaire est longue	Tenue à des schémas de production rigoureux
Informations techniques	Informations moins techniques / personnalisées





# Objectif: plus d'informations parlementaires dans la presse

### Elaborer de bonnes relations avec la presse

▶ Observer dans la communication une stricte égalité / l'information est déstinée à toute la presse

### Elaborer une base de données

Les informations fournies doivent être utiles / arriver chez la bonne personne

Seul ce qui est nouveau est intéressant





### Que peut faire le parlement ?

### L'accessibilité physique du parlement

- 'Check in' efficace et rapide
- Rejoindre les lieux de travail sans perturber les activités parlementaires

### L'accessibilité technique

- Contrôler le standard technique régulièrement
- Considérer les médias séparément
- Médias visuels ≠ Médias audio ≠ Photographes





### Tenir compte des échéances des médias

- Clôture des rédactions / horaires des nouvelles télévisées
- Essayer d'annoncer les informations à temps

### Accès à l'information

- Mettre image et son à disposition des médias
- Huis clos : note / déclaration de presse après la réunion
- Publication de rapports tardifs : envisager notes de presse intermédiaires
- Rapports volumineux : synthèses





# Invitation à la presse / Communiqué

### Contient les éléments essentiels

- De quoi s'agit-il?
- A quelle date / à quelle heure ?
- Nécessité de s'inscrire à l'avance ?
- Où se présenter ?
- A quel endroit / à quel moment peut-on filmer / interviewer ?
- Personne à contacter : nom, téléphone, adresse e-mail
- Le cas échéant, des infos supplémentaires (lien / document séparé)







#### COMMUNIQUE DE PRESSE DE MONSIEUR ANDRE FLAHAUT PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

#### INVITATION A LA PRESSE

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU MÉDIATEUR FÉDÉRAL

#### Lundi 24 mars 2014 à 14 heures

#### Salons de la Présidence

Le lundi 24 mars 2014 à 14 heures, les médiateurs fédéraux remettront au président de la Chambre, Monsieur André FLAHAUT, le rapport annuel 2013 du Médiateur fédéral, en présence des membres de la Commission des Pétitions de la Chambre et des services de médiation régionaux.

Madame DE BRUECKER et Monsieur HERMAN présenteront leur rapport, et notamment les dysfonctionnements constatés, les points majeurs de leur action, ainsi que les recommandations formulées et leur suivi.

> Moments presse : Exposés - Questions / interviews

Entrée : rue de Louvain, 13 - 1000 Bruxelles, avec carte de presse

Les médiateurs fédéraux, Madame Catherine DE BRUECKER (F) et Monsieur Guido HERMAN (N) examinent les plaintes des citoyens à l'égard des administrations fédérales et proposent des solutions. Chaque année, ils informent la Chambre des représentants des irrégularités et des lacunes qu'ils ont constatées auprès des administrations fédérales et des recommandations qu'ils ont formulées sur la base de ces constatations.

Service communication du Médiateur fédéral : Pierre Charlot - 02 289 27 39 - 0497 33 75 29 pierre.charlot@mediateurfederal.be

Bruxelles, le 18 mars 2014.

# **Gestion quotidienne**

- Développer une stratégie de presse
- Accréditations

- Services à la presse procédures
- Le syndic de la presse parlementaire





# Une stratégie de presse

Stratégie à développer avec le président du parlement



- A quelles occasions envoyer un communiqué ?
- A quelles occasions organiser une conférence de presse + modalités
- Où les journalistes (non)-accrédités peuvent-ils opérer ?
- A qui soumettre les demandes (interviews radios / interviews télévisées / filmer en commissions, en séance plénière, ....) ?











# Accréditations (à la Chambre des représentants de Belgique)

### Avantages

- Badge qui donne directement accès aux bâtiments (non-accrédités : badge d'un jour)
- Accès au parking
- Possibilité de déjeuner aux restaurants parlementaires





### Qui peut être accrédité?

- deux journalistes par journal
- deux journalistes par programme politique (tv ou radio)

### Pour l'accréditation le journaliste doit

- être présenté par le rédacteur en chef
- avoir une carte de presse





# Services à la presse

Mettre à disposition de la presse

- infrastructure une salle de presse bien équipée tout près de la salle plénière
- des places réservées/tribunes dans les salles de réunions
- images et son des séances plénières (régie par une société externe / propre régie / captation directe par les grandes télévisions / cassette ou dvd)











# Le syndic de la presse parlementaire

- Le trait d'union entre parlement et journalistes
- Choisi par les journalistes accrédités
- Mandaté par le Bureau du parlement pour maintenir l'ordre et assurer le respect des directives

En cas d'infraction, le président peut, après avoir entendu le syndic :

- adresser un avertissement à l'organe de presse responsable
- retirer l'accréditation





# Questions / réponses





# **Atelier**

Faire un plan de communication basé sur l'agenda de la semaine



